



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 132^e session du
Conseil international du Café**

31 mars et 1^{er} avril 2022

Ouverture de la 132^e session du Conseil

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 : Voix	2
Point 3 : Rapport sur les travaux de l'OIC et la situation du marché.....	3
Point 4 : Projet de nouvel accord international sur le café	6
Point 5 : Rapport des réunions des comités et autres organes	9
Point 6 : Groupe de travail public-privé sur le café	12
Point 7 : Politiques nationales en matière de café et promotion des origines	13
Point 8 : Conférence mondiale du Café	14
Point 9 : Vice-président du Conseil	14
Point 10 : Président du Comité des finances et de l'administration	15
Point 11 : Questions financières et administratives	15
Point 12 : Pouvoirs	18
Point 13 : Réunions futures	18
Point 14 : Questions diverses	19
Point 15 : Séance de clôture	19

1. M. Iván Romero-Martínez (Ambassadeur du Honduras) a présidé la 132^e session du Conseil international du Café qui s'est tenue en ligne (plate-forme Zoom) les 31 mars et 1^{er} avril 2022, conformément à la décision prise par le Conseil à sa 131^e session (extraordinaire) tenue en février 2022.
2. Le Président a ouvert la session du Conseil en souhaitant la bienvenue à tous les Membres. En raison du déclenchement de l'alarme d'incendie dans les locaux de l'Organisation, la session du Conseil a été suspendue pendant une vingtaine de minutes et le Président du Conseil a prononcé son discours à la fin de la session le 1^{er} avril 2022¹.
3. En raison de l'absence temporaire du Président du Conseil pour des raisons personnelles, le Directeur exécutif a repris la présidence de la session du Conseil au nom du Président le matin du 31 mars.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

4. Le Chef des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum nécessaire à la tenue de la 132^e session du Conseil international du Café était réuni.
5. Le Directeur exécutif a noté que l'ordre du jour avait été modifié et que le point 2 "Voix", le point 3 "Rapport sur les travaux de l'OIC et la situation du marché", le point 4 "Projet de nouvel accord international sur le café", le point 6 "Groupe de travail public-privé sur le Café" et le point 11 "Questions financières et administratives" seraient examinés le 31 mars, tandis que tous les autres points seraient traités le 1^{er} avril.

6. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-132-0 Rev. 2 .
--

Point 2 : Voix

Point 2.1 : Nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2021/22

7. Le Chef des opérations a fait rapport sur le document [ICC-132-1](#) dans lequel figure la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2021/22 au 21 mars 2022, qui a été calculée sur la base de la répartition initiale des voix selon le document [ICC-130-1 Rev. 1](#) et conformément à l'article 12 de l'Accord international de 2007 sur le Café. Il a expliqué les tableaux 1, 2, 3 et 4 et a rappelé aux personnes présentes que seuls les Membres de l'Accord international de 2007 sur le Café qui ont versé leurs contributions avaient le droit de vote au Conseil. Il a également noté que le 31 mars était la date limite de versement

¹ Diffusé ultérieurement sous la cote ICC-132-6.

des contributions pour l'année caféière 2021/22. Les Membres qui n'ont pas versé leurs contributions verront leur droit de vote suspendu à compter du 1^{er} avril, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 21.

8. Le 1^{er} avril, le Secrétariat a diffusé le document ICC-132-1 Rev. 1 contenant la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière au 31 mars 2022.

9. Le Conseil a approuvé le document ICC-132-1 Rev. 1 sur la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2021/22.

Point 3 : Rapport sur les travaux de l'OIC et la situation du marché

10. Le Directeur exécutif a fait le point de la situation du marché et a présenté un rapport intérimaire (octobre 2021 à mars 2022) sur les travaux de l'Organisation, soulignant que février 2022 a marqué le dix-septième mois consécutif d'augmentation du prix indicatif composé de l'OIC, avec une amélioration considérable des prix depuis le milieu de 2021 suite aux gelées au Brésil. Pour la première fois depuis 2016, au début de l'année caféière en cours, la consommation a dépassé la production et, selon l'estimation pour l'année caféière 2021/22, un déficit d'environ trois millions de sacs est à prévoir, la production représentant 167 millions de sacs et la consommation 170 millions de sacs. Il a noté que la pandémie, les conflits et le changement climatique ont provoqué une incertitude généralisée, avec des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des échanges internationaux, des augmentations significatives du coût des intrants en raison du conflit en Europe orientale, un manque général de liquidités, et l'on s'attend maintenant à ce que l'économie mondiale croisse à un taux beaucoup plus faible que prévu. Malgré l'impact négatif probable de ces facteurs sur la reprise de la demande, la consommation intérieure des pays producteurs pourrait augmenter, puisque presque toutes les mesures de confinement ont été levées dans le monde. À cet égard, il a indiqué que les résultats de la deuxième enquête sur l'impact de la covid-19 sur le secteur du café, qui a été réalisée en 2021, seront publiés dans le Rapport 2021 sur la mise en valeur du café. S'agissant du conflit en Europe orientale, le Directeur exécutif a noté que la Fédération de Russie et l'Ukraine représentent ensemble environ 4% de la consommation mondiale de café, ces deux pays étant respectivement les huitième et vingt-cinquième marchés consommateurs de café. Bien que le café soluble représente une part essentielle des importations de café dans ces deux pays, il a noté que le volume des importations de café vert en grains avait considérablement augmenté (de 49% en 2015 à 59% en 2021 dans la Fédération de Russie et de 184 000 sacs en 2015 à 453 000 en 2021 en Ukraine).

11. Le Chef des opérations a fait rapport sur la mise en œuvre du programme des activités pour l'année caféière 2021/22. En ce qui concerne les ressources, si les contributions volontaires en nature et en espèces des Membres de l'OIC et des membres privés du Groupe de travail public-privé sur le café ont augmenté de façon significative pour mettre en œuvre les activités (de quelque £550 000 en 2021 à £1 300 000 en 2022), les ressources humaines sont restées limitées. Parmi les principaux résultats obtenus, le Chef des opérations a souligné i) l'organisation et la participation réussies à des événements clés en partenariat avec le G20/Youth20 et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre du Forum mondial de l'alimentation et de la Journée mondiale de l'alimentation ; ii) la finalisation du Rapport 2021 sur la mise en valeur du café sur les jeunes et le café et la préparation du Rapport 2022 sur la mise en valeur du café sur l'économie circulaire du café ; iii) le lancement de la base de données statistiques mondiale du café et la mise à jour des rapports statistiques, des publications et du marketing, avec un impact positif direct sur les contributions de tiers à l'organisation ; et iv) la finalisation du nouveau site Web de l'OIC et le lancement d'un bulletin d'information conjoint OIC-GTPPC diffusé mensuellement. Parmi les résultats des partenariats, le Chef des opérations a mentionné la rédaction d'une proposition de financement de £18 millions pour 2022-26 afin de soutenir les activités du GTPPC et de ses domaines techniques de travail, ainsi que l'élaboration d'un nouveau projet avec l'Agence autrichienne de développement (ADA) sur les pratiques de durabilité et le renforcement des capacités des jeunes, qui sera mis en œuvre en Afrique.

12. Les délégués du Nicaragua et du Brésil ont félicité le Secrétariat pour le travail effectué et les résultats significatifs obtenus malgré le manque de personnel et les défis du travail à distance imposés par la pandémie de covid-19. Ils ont également remercié la Suisse et l'Allemagne, ainsi que tous les autres donateurs qui ont apporté leur soutien financier aux activités du GTPPC.

13. La déléguée d'El Salvador a salué les efforts déployés pour améliorer la collecte des données et la transparence du marché et a félicité le Secrétariat pour le lancement de la base de données statistiques mondiale du café. Elle a souligné que les politiques caféières d'El Salvador visaient à valoriser le secteur du café tout en promouvant sa durabilité économique, environnementale et sociale et a exprimé la volonté de son pays d'être considéré comme un bénéficiaire potentiel de projets tels que "Mise en place d'une chaîne de valeur du café résiliente pour atténuer les catastrophes climatiques et la pandémie de covid-19 au Honduras et au Nicaragua" financé et soutenu par la Banque centraméricaine d'intégration économique et l'OIC.

14. Le Conseil a pris note de la présentation du rapport.

Point 3.1 : Rapport 2021 sur la mise en valeur du café (aperçu)

15. Le Chef des opérations a présenté un aperçu du Rapport 2021 sur la mise en valeur du café en cours de finalisation en partenariat avec une équipe de consultants de l'Université d'État du Michigan et avec le soutien financier de l'Agence allemande de développement. Il a souligné le rôle clé que les jeunes peuvent jouer dans le secteur du café et le potentiel des jeunes femmes et des jeunes hommes à être le catalyseur d'une transformation socio-économique accélérée dans les pays producteurs ainsi que d'une consommation accrue. Le Chef des opérations a également noté que le rapport comprendrait des informations sur les tendances actuelles, les défis et les opportunités dans la chaîne de valeur mondiale du café, les bonnes pratiques et les approches économiques visant à favoriser l'engagement des jeunes, ainsi que des recommandations et des mesures à mettre en œuvre conjointement par les parties prenantes des secteurs public et privé pour assurer la durabilité du secteur.

16. La déléguée du Nicaragua a remercié le Chef des opérations pour sa présentation et a noté que le Nicaragua encourageait les politiques nationales visant à renforcer l'engagement des jeunes dans l'agriculture, par le biais de l'éducation et de la formation professionnelle ciblant les jeunes hommes et les jeunes femmes, et par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

17. Le Conseil a pris note du rapport.

Point 3.2 : Rapport 2022 sur la mise en valeur du café

18. Le Chef des opérations a noté que, comme indiqué précédemment, le Rapport 2022 sur la mise en valeur du café portera sur l'économie circulaire du café, compte tenu de l'importance de l'identification d'une alternative plus durable et plus complète à l'économie linéaire traditionnelle du café. À cet égard, il a noté qu'à la suite d'une évaluation visant à identifier les principales institutions travaillant sur le sujet, des discussions préliminaires ont déjà été menées par le Secrétariat avec les principales parties prenantes, notamment l'École polytechnique de Milan, Lavazza et l'ONUDI, ainsi que les Membres du GTPPC. Il a également souligné que le rapport recenserait des mesures et des solutions tenant compte de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, de la

production, conditionnement, expédition et transport, à la transformation, fabrication, vente au détail et consommation. Parmi les prochaines étapes immédiates, le Chef des opérations a mentionné la création d'un groupe consultatif informel, la finalisation du plan du Rapport, la mobilisation de ressources pour financer cette activité et l'attribution des composantes aux partenaires.

19. Le délégué du Brésil a félicité le Secrétariat pour le choix du thème et a souligné la pertinence du sujet pour le secteur du café, tout en suggérant la création d'un nouveau groupe de travail technique au sein du GTPPC qui serait chargé d'examiner la question de l'économie circulaire et du partage des opportunités et des bonnes pratiques entre les Membres.

20. La déléguée du Nicaragua a soutenu la proposition du Brésil compte tenu de l'importance du sujet pour la durabilité du secteur du café et a communiqué des informations sur les initiatives d'économie circulaire du café actuellement promues au niveau institutionnel et mises en œuvre par les coopératives au Nicaragua.

21. Le Conseil a pris note du rapport.
--

Point 4 : Projet de nouvel accord international sur le café

22. Le Président du Conseil a présenté le projet de nouvel accord international sur le café et a noté que les Membres avaient reçu deux documents : le document WGFA-100/22 Rev. 1, qui contient une comparaison entre l'actuel Accord de 2007 et le projet de nouvel accord ; et le document WGFA-101/22, qui contient uniquement le projet de nouvel accord international sur le café, établi à partir des décisions prises par consensus au sein du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord. Il a félicité la Présidente du Groupe de travail, Mme Stefanie Küng (Suisse), et le Vice-Président, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), pour les résultats remarquables obtenus par le Groupe sous leur direction et a remercié tous les Membres pour leur participation active aux réunions du GTAAC, ainsi que le Secrétariat pour son aide.

23. La Présidente du Groupe de travail a rappelé que l'Accord de 2007 est entré en vigueur en février 2011 et a été récemment prorogé jusqu'en février 2024, conformément à la décision prise à la 130^e session du Conseil. Après sa création en mars 2019, le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord s'est réuni vingt-huit fois pour réviser l'Accord actuel et faire des recommandations au Conseil sur un nouveau projet tenant compte des changements récents dans le secteur mondial du café et apportant des améliorations en termes de cadre institutionnel et de structure financière. La durabilité du secteur, la

redéfinition du système de calcul des voix et des contributions, l'inclusion du Groupe de travail public-privé sur le café et l'intégration du secteur privé et de la société civile figurent parmi les points clés concernés par la révision de l'Accord.

24. En ce qui concerne la révision du cadre institutionnel et l'adhésion d'organisations non gouvernementales, un consensus s'est dégagé pour i) fusionner le Comité des statistiques, le Comité des projets et le Comité de promotion et de développement des marchés en un seul Comité économique ; ii) transformer le Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) en un organe permanent qui sera intégré dans le nouvel accord en tant que tel ; créer un Comité des Membres affiliés comprenant des entités du secteur privé et de la société civile et qui remplacera le Comité consultatif du secteur privé (CCSP).

25. En ce qui concerne le système de calcul des voix et des contributions, un consensus s'est dégagé parmi les Membres pour dissocier les voix et les contributions, en maintenant la distinction entre les pays exportateurs et les pays importateurs uniquement pour le calcul des voix et en modifiant le système de calcul des contributions, qui ne seraient plus proportionnelles aux voix. Alors que deux options de calcul des contributions avaient été discutées lors des réunions du GTAAC, un consensus provisoire s'est dégagé pour se référer à 50 % de la valeur des échanges totaux et 50 % du volume des échanges totaux (option C2.3) car cela réduirait l'impact négatif potentiel qu'aurait le départ de pays de l'Organisation, et refléterait mieux la valeur réelle des échanges, entre autres avantages.

26. En complément du rapport présenté par la Présidente du Groupe de travail, le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vice-Président du GTAAC a souligné que le Groupe de travail est allé aussi loin que possible en termes de discussion des sujets, de recherche de consensus et de présentation d'un projet de nouvel accord, remplissant ainsi son mandat.

27. À la lumière du projet d'accord présenté et notant que la mission du GTAAC avait été accomplie, le Président du Conseil a suggéré de mettre fin au Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord et de tenir une session extraordinaire du Conseil pour examiner et, le cas échéant, approuver le nouvel accord. Toute discussion sur le sujet sera reportée à la session extraordinaire du Conseil en juin afin d'accorder aux Membres suffisamment de temps pour consulter leurs gouvernements.

28. Les délégués du Pérou, de la Colombie, de l'Union européenne, du Nicaragua, de la Norvège et du Brésil ont remercié la Présidente et le Vice-Président du Groupe de travail pour le travail intense réalisé au sein du GTAAC et leur direction compétente, et ont appuyé la proposition du Président du Conseil de tenir une session extraordinaire du Conseil en juin 2022.

29. Suite à la demande du délégué du Costa Rica concernant un document de simulation basé sur le nouveau système proposé pour le calcul des voix et des contributions, le Président du Conseil a réitéré que les Membres pourraient obtenir des informations supplémentaires et les clarifications nécessaires auprès du Secrétariat entre les deux sessions du Conseil.

30. Le délégué du Mexique s'est fait l'écho des autres Membres et a félicité le Groupe de travail pour ses résultats, soulignant que le nouvel accord contenait des éléments novateurs clés, comme l'intégration du GTPPC et l'attention spécifique portée aux agriculteurs et aux producteurs. Il a également remercié les Membres importateurs pour leur volonté d'augmenter leurs contributions afin d'assurer un reflet plus équilibré et plus authentique du secteur du café au sein de l'organisation et s'est félicité de la proposition de tenir une session extraordinaire du Conseil en juin pour examiner le projet de nouvel accord et discuter des questions en suspens comme les Membres affiliés.

31. Le délégué du Japon a remercié tous les délégués pour le travail accompli et a demandé au Secrétariat de bien vouloir vérifier les deux documents du GTAAC qui ont été distribués pour y déceler d'éventuelles erreurs et la persistance de certains points entre parenthèses. Il a également exprimé sa volonté de poursuivre les réunions du Groupe de travail ainsi que les réunions bilatérales informelles avec la Présidente et le Vice-Président du GTAAC et a fait part de ses préoccupations concernant le calendrier proposé pour la session extraordinaire du Conseil qui se tiendra en juin, car le Japon pourrait ne pas finaliser ses consultations nationales à temps.

32. Le Président du Conseil a souligné que le Groupe de travail avait déjà rempli son mandat en soumettant un projet d'accord rédigé sur la base de décisions prises par consensus et a indiqué que la session extraordinaire du Conseil qui aura lieu en juin était le cadre idéal pour répondre à toutes les préoccupations et discuter des éventuels amendements soumis par les Membres. Il a également souligné que les Membres étaient priés de prendre note du projet de nouvel accord présenté par le GTAAC et que l'approbation du nouveau texte ne pourrait avoir lieu que lors d'une session ultérieure du Conseil.

33. En réponse au délégué du Japon, le Directeur exécutif a réitéré la disponibilité du Secrétariat à fournir des clarifications supplémentaires sur les documents distribués et a expliqué que les crochets contenus dans ces documents faisaient uniquement référence à des dates et des délais qui ne pourraient être déterminés qu'après l'approbation de l'accord. Il a également indiqué que le Secrétariat vérifierait à nouveau les documents distribués et publierait un rectificatif si des divergences avec les décisions prises par le GTAAC étaient constatées.

34. Les délégués de la Suisse et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait savoir qu'ils restaient disponibles pour des consultations bilatérales informelles avec le Japon afin de répondre à toute question en suspens.

35. Compte tenu des travaux approfondis et étendus déjà réalisés par le Groupe de travail depuis mars 2019, le délégué de la Colombie a aimablement encouragé la délégation du Japon à résoudre rapidement toutes ses préoccupations et questions avant la session extraordinaire du Conseil qui se tiendra en juin, afin d'éviter de retarder l'approbation du nouvel accord et son entrée en vigueur.

36. Le délégué du Brésil a souligné que le projet d'accord présenté au Conseil reflétait la position du Brésil, notamment en ce qui concerne le rôle du Groupe de travail public-privé sur le café et l'intégration du secteur privé, ainsi que le consensus atteint au sein du Groupe, et qu'il avait donc l'entière approbation du pays. Notant que les préoccupations du Japon exprimées au cours des réunions du GTAAC relevaient davantage de la formulation que de questions de fond, il a suggéré qu'une réunion informelle du Groupe de rédaction soit organisée afin de résoudre les questions en suspens.

37. Le Directeur exécutif a présenté un projet de décision du Conseil sur le projet de nouvel accord international sur le café contenant les recommandations et suggestions du Président du Conseil et des délégations des Membres, à savoir : i) la fin des activités du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord ; ii) la fixation au 18 mai 2022 de la date limite de soumission des propositions d'amendement au projet d'accord ; iii) la convocation d'une session extraordinaire du Conseil qui se tiendrait les 8 et 9 juin pour examiner le texte final de l'accord international de 2022 sur le café, y incorporer tous les amendements convenus par consensus par les Membres et, le cas échéant, l'approuver.

38. Les délégués du Nicaragua et du Japon ont approuvé le projet de décision présenté par le Directeur exécutif.

39. Le Conseil a pris note du rapport de la Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord (GTAAC) et du document WGFA-101/22 et a approuvé les dispositions de la décision du Conseil diffusée sous la cote WP-Council 321/22 Rev. 1 et publiée ultérieurement sous la cote ICC-132-3 (également jointe aux présentes décisions).

Point 5 : Rapport des réunions des comités et autres organes

40. Le Chef des opérations a fait rapport sur la réunion commune des Comités qui s'est tenue le 29 mars 2022. Au sein du Comité des statistiques, le Coordonnateur des statistiques a présenté la base de données statistiques mondiale sur le café récemment lancée et a indiqué que dix-neuf Membres de l'OIC avaient obtenu l'accès à la plate-forme, tandis que tous les abonnés payants du secteur privé avaient renouvelé leur abonnement malgré l'augmentation. Il a également noté que les réunions de la Table ronde sur les statistiques avaient repris après une longue suspension due à la pandémie de covid-19. Au sein du Comité des projets, les Membres ont pris note du rapport sur la Facilité africaine du café en Afrique (FAC) et ont été informés que la proposition de projet principal ainsi que l'étude visant à identifier les lacunes en matière de financement et les opportunités commerciales dans la chaîne de valeur du café en Afrique sont toujours en cours d'examen et attendent l'approbation de la Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK). Les Membres ont également été informés de la mise à jour du cadre de référence d'une étude intitulée "Mise en place d'une chaîne de valeur du café résiliente pour atténuer les catastrophes climatiques et la pandémie de covid-19 au Honduras et au Nicaragua" et du communiqué conjoint signé par les deux Membres de l'OIC, l'OIC et la Banque centraméricaine d'intégration économique.

41. Le délégué du Brésil a félicité le Secrétariat pour toutes les activités menées dans le cadre des trois comités et pour les résultats obtenus, tout en soulignant qu'il était important d'élaborer des projets ayant des objectifs et des délais d'exécution clairs afin d'assurer leur bonne exécution.

42. La déléguée du Nicaragua a félicité l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) pour la mise en œuvre du programme régional financé par le Fonds spécial de l'OIC, se félicitant en particulier du volet sur le renforcement des capacités et proposant d'étendre le programme à d'autres régions caféières.

43. Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations sur la réunion commune des comités.

Point 5.1 : Modification de la présentation du Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine

44. Le Chef des opérations a noté qu'un représentant de CECAFE (Brésil) a fait une présentation sur le système national brésilien de gestion des certificats d'origine de l'OIC ainsi que sur les modifications proposées à la présentation des certificats (document SC-113/22). Le Comité des statistiques a recommandé que les modifications soumises par le Brésil soient appliquées à titre provisoire parallèlement au format existant, car elles n'affectent pas le Règlement sur les statistiques.

45. Le Conseil a approuvé le document SC-113/22 et la recommandation de revoir les changements proposés dans un an.

Point 5.2 : Fonds spécial

46. Le Chef des opérations a indiqué que le programme mis en œuvre au Mexique et en Amérique centrale en collaboration avec PROMECAFE avait été achevé avec succès, tandis que les activités menées dans le cadre du programme régional en Afrique en collaboration avec l'OIAC et dans la région Asie-Pacifique étaient toujours en cours. Il a également noté que le Secrétariat attendait toujours le retour d'information des Philippines et du Timor-Leste concernant leurs fonds non réclamés.

47. Le Conseil a pris note du rapport sur le Fonds spécial.

Point 5.3 : Boîte à outils OIC de développement du marché

48. Au sein du Comité de promotion et de développement des marchés, les Membres ont pris note du rapport sur le projet d'élaboration d'une boîte à outils de développement du marché du café et ont été informés que des séances de formation des Membres seraient organisées au cours des deux dernières semaines de mai 2022.

49. Le Conseil a pris note du rapport sur la boîte à outils OIC de développement du marché.

Point 5.4 : Comité consultatif du secteur privé

50. Le Président du Comité consultatif du secteur privé a fait rapport sur la 52^e réunion qui s'est tenue le 29 mars 2022. Parmi les points abordés par les Membres, le Président a mentionné le rapport sur les activités du Groupe de travail public-privé sur le café, l'intégration du secteur privé dans le nouvel accord et la base de données statistiques mondiale sur le café. Le Président a également rendu compte de l'exposé du Secrétaire général de la Fédération européenne du café sur le nouveau règlement de l'Union européenne relatif à la déforestation due à l'agriculture. Les Membres ont noté que l'obligation proposée pour les acteurs commerciaux d'exercer une diligence raisonnable avant d'exporter augmenterait les coûts d'exploitation de l'industrie, et en particulier des caféiculteurs. À cet égard, les Membres ont demandé au Secrétariat d'ouvrir un canal de discussion avec l'Union européenne et se sont félicités du webinaire organisé conjointement par l'Organisation et l'Union européenne pour examiner plus avant ce sujet.

51. Le délégué du Brésil a souligné l'importance du sujet pour l'ensemble du secteur du café et a encouragé l'Organisation à engager un dialogue avec les institutions européennes afin d'obtenir des éclaircissements supplémentaires et d'exprimer les préoccupations des Membres de l'OIC, suggérant une réunion du Président du Conseil avec le rapporteur du Parlement européen.

52. Le Président du Conseil a rassuré les Membres en leur indiquant que le sujet serait traité en priorité par l'Organisation, compte tenu de sa pertinence et de son urgence, et qu'un plan d'action visant à traiter la question serait discuté avec la nouvelle Directrice exécutive dès son arrivée et communiqué aux Membres.

53. Le Conseil a pris note du rapport du Président du CCSP.

Point 6 : Groupe de travail public-privé sur le café

54. Le Chef des opérations a fait rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) en mars 2022. Il a informé les Membres que l'examen des performances du GTPPC, financé par la GIZ, est terminé et a été présenté à la 8^e session du GTPPC réservée aux sherpas et diffusé aux Membres de l'OIC. Au cours de cette session, les membres du secteur privé ont également approuvé la proposition de budget opérationnel pour 2022 ainsi que la proposition globale de

financement pour 2022-2026, toutes deux soumises à la 132^e session du Conseil pour examen et approbation. Le Chef des opérations a noté que la mise en œuvre de la feuille de route progressait dans tous les domaines techniques de travail et il a évoqué la finalisation de l'outil de suivi du genre ainsi que la tenue d'un webinaire conjoint OIC-UE sur le nouveau règlement de l'UE relatif à la déforestation parmi les principales réalisations du GTPPC. Il a conclu en informant les Membres que, suite à l'inclusion d'un nouveau sherpa du secteur privé (le négociant en café Sucden), deux nouveaux sherpas du service public doivent être nommés parmi les Membres de l'OIC pour assurer l'équilibre public-privé (idéalement un Membre exportateur et un Membre importateur à nommer lors de la prochaine session ordinaire du Conseil).

Point 6.1 : Budget opérationnel du GTPPC pour 2022

55. Le Chef des opérations a présenté le budget opérationnel pour 2022 distribué aux Membres sous la cote CPPTF 5/22.

56. Le Conseil a pris note du budget opérationnel figurant dans le document CPPTF 5/22.

Point 6.2 : Note de réflexion pour une proposition globale de financement 2022-26

57. Le Chef des opérations a présenté la note de réflexion pour une proposition globale de financement 2022-26 distribuée aux Membres sous la cote CPPTF 6/22.

58. Le Conseil a approuvé la proposition de financement figurant dans le document CPPTF 6/22².

Point 6.3 Proposition du TW3 Transformation du secteur - Membres exportateurs

59. Le Chef des opérations a présenté la proposition du TW3 "Transformation du secteur - Membres exportateurs" figurant dans le document CPPTF 7/22.

² Publié ultérieurement sous la cote ICC-132-4.

60. Le Conseil a approuvé la proposition du TW3 figurant dans le document CPPTF 7/22.³

Point 7 : Politiques nationales en matière de café et promotion des origines

61. Le délégué du Pérou a informé les Membres que la 6^e Foire internationale des cafés de spécialité du Pérou (FICAFE) se tiendrait dans la ville d'Ayacucho du 28 au 30 octobre 2022 et a invité les Membres à participer à cet événement. Parmi les principales activités de la FICAFE 2022 figurent i) une exposition des cafés de spécialité des différentes régions caféières du Pérou ; ii) l'attribution de la VII^e Coupe d'excellence du café pour récompenser la qualité des cafés produits dans le pays ; iii) un congrès sur le café, visant à analyser et identifier des solutions alternatives aux défis de la chaîne de valeur du café péruvien ; iv) des tables rondes commerciales internationales en personne et virtuelles.

62. La déléguée du Nicaragua a félicité la délégation du Pérou pour l'organisation de cet événement et a informé les Membres que le Nicaragua organisait un événement à San Isidro pour promouvoir les cafés de qualité produits par les petits producteurs locaux.

63. Le Directeur exécutif a félicité le Pérou et le Nicaragua pour les initiatives promues et a rappelé que la Coupe d'excellence a été créée à la suite du projet OIC Café gourmet, mené il y a une vingtaine d'années.

64. Le Conseil a pris note des informations fournies par le délégué du Pérou et des interventions faites.

Point 7.1 : Outil de promotion des origines

65. Le Chef des opérations a fait état des initiatives menées par le Secrétariat pour promouvoir les travaux de l'Organisation et accroître sa visibilité, à savoir le Bulletin de l'OIC et le nouveau site Web de l'OIC. Il a indiqué qu'un outil de promotion des origines était en cours de finalisation par le Secrétariat afin de fournir aux Membres un espace de promotion de leurs origines et de leurs réussites nationales ("champions") sur le nouveau site Web de l'OIC et les pages des médias sociaux, et il a informé les Membres que cette initiative devrait être lancée en mai 2022.

³ Publié ultérieurement sous la cote ICC-132-5.

66. Les délégués du Japon et du Brésil ont félicité le Secrétariat pour ces initiatives et ont souligné leur pertinence pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du café.

67. Le Conseil a pris note du rapport sur l'outil de promotion des origines.

Point 8 : Conférence mondiale du Café

68. Le délégué de l'Inde a indiqué qu'à la suite du report de la Conférence mondiale du Café à 2023, le Gouvernement indien a examiné les deux fenêtres disponibles (avril et septembre) pour accueillir l'événement et a décidé de proposer les première et deuxième semaines de septembre 2023 comme nouvelles dates possibles pour la tenue de la 5^e Conférence mondiale du Café et de la session du Conseil.

69. Le Conseil a approuvé la proposition d'organiser la 5^e Conférence mondiale du Café à Bangalore en septembre 2023.

Point 9 : Vice-président du Conseil

70. Le Président du Conseil a rappelé qu'à la 130^e session du Conseil, tenue en septembre 2021, le Conseil n'avait élu que son Président, le poste de vice-président restant vacant, et il a souligné que, conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le vice-président pour l'année caféière 2021/22 devrait être élu parmi les représentants des Membres importateurs.

71. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des pays importateurs, a présenté la candidature de M. Massimiliano Fabian (Italie).

72. M. Fabian s'est présenté en communiquant des informations sur son parcours professionnel et a exprimé sa gratitude pour l'opportunité qui lui est donnée.

73. Les délégués de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Brésil, de la Suisse, du Costa Rica, du Pérou et du Japon, ainsi que le Directeur exécutif ont félicité M. Fabian pour son élection et ont salué sa solide expérience dans le secteur du café.

74. Le Conseil a élu M. Massimiliano Fabian (Italie) au poste de vice-président du Conseil pour l'année caféière 2021/22.

Point 10 : Président du Comité des finances et de l'administration

75. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des pays importateurs, a présenté la candidature de l'Union européenne au poste de président du Comité des finances et de l'administration.

76. Le Conseil a élu M. Zoltan Agai (Union européenne) à la présidence du Comité des finances et de l'administration pour l'année caféière 2021/22.

Point 11 : Questions financières et administratives**Point 11.1 : Comité des finances et de l'administration**

77. Au nom du Vice-Président du Comité des finances et de l'administration, qui n'a pas pu assister à la session du Conseil, le Directeur exécutif a fait rapport sur la réunion du Comité des finances et de l'administration tenue le 23 mars 2022. Le Directeur exécutif a noté que le Vice-Président du Comité a fait une présentation sur la situation financière de l'Organisation fin février 2022, y compris une prévision du solde de trésorerie pour la période février - septembre 2022, et a encouragé les Membres à verser rapidement leurs contributions afin d'assurer la viabilité économique de l'Organisation. Le Comité a également examiné le projet de budget administratif pour l'exercice 2022/23 figurant dans le document FA-318/22, notant que l'augmentation proposée était due à un redressement partiel par rapport aux budgets d'urgence des deux derniers exercices et à un retour partiel à la normalité pré-pandémique, ainsi qu'à la nécessité d'ajuster le budget en tenant compte de l'inflation des dernières années. Le Directeur exécutif a noté que le budget de l'exercice 2022/23 serait supérieur de 16,8 % à celui de 2021/22 mais inférieur de 24 % au budget de l'année caféière 2017/18 et il a indiqué que les Membres avaient convenu de se réunir à nouveau entre les sessions pour examiner plus avant le budget proposé après consultation de leurs capitales.

78. Le Conseil a pris note du rapport du Directeur exécutif, de la situation financière et du projet de budget administratif pour l'exercice 2022/23 figurant dans les documents [FA-316/22](#) et [FA 318/22](#), respectivement.

Point 11.2 : Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

79. Le Directeur exécutif a présenté le document [FA-317/22](#), notant des arriérés d'environ £580 800 au titre de l'exercice en cours et de £760 600 au titre d'exercices antérieurs, et soulignant que ces arriérés représentaient une grave menace pour la viabilité financière de l'Organisation.

80. Le Conseil a pris note du rapport sur les arriérés de contributions figurant dans le document [FA-317/22](#).

Point 11.3: Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2020/21 et rapport du vérificateur

81. Le Directeur exécutif a présenté le document [FA-319/22](#) contenant les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2020/21 et le rapport du vérificateur.

82. Le Conseil a approuvé les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2020/21 et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA- 319/22](#).

Point 11.4 : Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2020/21 et rapport du vérificateur

83. Le Directeur exécutif a présenté le document [FA-320/22](#) et a fait remarquer que les comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2020/21 ainsi que le rapport du vérificateur devaient être examinés et, le cas échéant, approuvés uniquement par les Membres exportateurs puisque ce sont eux qui ont contribué à l'origine au Fonds spécial.

84. Les Membres exportateurs ont approuvé les comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2020/21 et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA 320/22](#).

Point 11.5 : Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2020/21 et rapport du vérificateur

85. Le Directeur exécutif a présenté le document FA-321/22 contenant les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2020/21 et le rapport du vérificateur.

86. Le Conseil a approuvé les comptes du Fonds d'affectation spéciale et le rapport du vérificateur figurant dans le document FA-321/22.

Point 11.6 : Fonds de promotion

87. Le Directeur exécutif a noté que les comptes du Fonds de promotion n'ont pas été vérifiés conformément à la décision prise par le Conseil en septembre 2010.

88. Le Conseil a pris note des comptes du Fonds de promotion figurant dans le document FA-322/22.

Point 11.7 : Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

89. En présentant les documents FA-323/22 et FA-324/22, le Directeur exécutif a rappelé que, pendant la crise financière de l'Organisation, le personnel de la catégorie des administrateurs du Secrétariat avait volontairement renoncé pendant deux ans à certaines prestations qui lui étaient accordées en vertu du Statut et Règlement du personnel, y compris les modifications du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance. Conformément à la décision du Conseil, ces prestations ont été rétablies dans le budget de l'exercice 2021/22 et les informations contenues dans les documents susmentionnés reflètent le nouveau barème des traitements et la base des contributions au Fonds de prévoyance approuvés par l'ONU en janvier 2021.

90. Le Conseil a approuvé le barème des traitements et la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur figurant dans les documents FA 323/22 et FA 324/22, respectivement.

Point 11.8 : Indemnité pour frais d'études

91. Le Directeur exécutif a noté que c'était également l'une des prestations auxquelles le personnel de la catégorie des administrateurs du Secrétariat avait volontairement renoncé pendant deux ans et qui avait été rétablie par le Conseil dans le budget de l'exercice 2021/22.

92. Le Conseil a approuvé l'indemnité pour frais d'études figurant dans le document [FA 325/22](#).

Point 12 : Pouvoirs

93. Le Chef des opérations a indiqué que les pouvoirs reçus avaient été jugés en bonne et due forme et que le Secrétariat, conformément à sa pratique habituelle, publierait à une date ultérieure un rapport sur les pouvoirs et la liste des délégations ayant participé à la session du Conseil.

94. Le Conseil a pris note du rapport sur les pouvoirs.

Point 13 : Réunions futures

95. Le Président du Conseil a rappelé qu'à la 131^e session (extraordinaire) du Conseil, la Colombie avait aimablement offert d'accueillir la 134^e session du Conseil à Bogotá et a confirmé que l'Organisation avait accepté cette offre.

96. Le délégué de la Colombie a indiqué que la session se tiendrait du 3 au 7 octobre 2022 et que la session du Conseil et les réunions connexes coïncideraient avec "Expo 2022 du Café de Colombie" sur les femmes caféicultrices et les célébrations de la Journée internationale du Café.

97. En ce qui concerne la session extraordinaire du Conseil qui se tiendra en juin 2022, la déléguée du Japon a suggéré que l'Organisation envisage de tenir la réunion en mode hybride et a demandé la tenue d'une réunion préparatoire avant la session. Elle a également indiqué que le gouvernement du Japon pourrait avoir besoin d'une période de révision juridique d'un mois pour passer en revue le texte du nouvel accord.

98. Le Directeur exécutif a précisé que, conformément à la décision approuvée par le Conseil, les Membres auraient jusqu'au 18 mai 2022 pour soumettre toute proposition d'amendement au texte. Étant donné que le projet présenté au Conseil était déjà le résultat du consensus atteint au sein du Groupe et que seules des modifications mineures en termes de formulation seraient probablement transmises au Secrétariat, le Directeur exécutif a souligné que le Japon pourrait se référer au texte du projet soumis au Conseil dans le cadre de son exercice de révision juridique.

99. La déléguée du Nicaragua a fait remarquer que la session extraordinaire du Conseil donnerait déjà aux Membres l'occasion de traiter toutes les questions en suspens ainsi que de demander des éclaircissements. Elle a souligné les implications financières de la tenue de plusieurs sessions extraordinaires pour le budget de l'Organisation.

100. Le Président du Conseil s'est fait l'écho de la déléguée du Nicaragua et a confirmé que la session extraordinaire du Conseil qui aura lieu en juin 2022 se tiendra uniquement en ligne en raison de contraintes budgétaires. Il a également souligné qu'une réunion préparatoire informelle pourrait être organisée afin d'aborder toutes les questions avant la session extraordinaire du Conseil et il a invité les Membres intéressés par une telle réunion à contacter le Secrétariat.

101. Le Président du Conseil a annoncé les dates suivantes pour les prochaines sessions du Conseil international du Café :

- 133^e session (extraordinaire) du Conseil : 8-9 juin 2022
- 134^e session du Conseil : 3-7 octobre 2022
- 135^e session du Conseil : 27-31 mars 2023
- 136^e session du Conseil et 5^e Conférence mondiale du Café : première quinzaine de septembre 2023

102. Le Conseil a pris note des dates proposées pour les réunions futures.
--

Point 14 : Questions diverses

103. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 15 : Séance de clôture

104. Le Président du Conseil a noté que la 132^e session du Conseil serait la dernière de M. José Sette en tant que Directeur exécutif de l'Organisation. Le Président du Conseil a remercié M. Sette pour ses services, son professionnalisme et pour avoir dirigé avec compétence et succès l'Organisation et le Secrétariat dans une période difficile.

105. Le Directeur exécutif a prononcé son discours d'adieu devant le Conseil, soulignant les défis auxquels l'Organisation avait été confrontée et les nombreux résultats obtenus au cours de son mandat, notamment en ce qui concerne les trois objectifs énoncés dans le Plan d'action stratégique adopté en 2018 i) fournir des données et des analyses de classe mondiale aux parties prenantes et aux décideurs politiques ; ii) offrir un espace de dialogue entre les secteurs public et privé et en leur sein ; et iii) faciliter l'élaboration de projets et de programmes de promotion. Il a remercié le Président du Conseil, M. Iván Romero-Martínez, et tous les délégués pour leur aide et leur collaboration, tous les partenaires non gouvernementaux de l'Organisation et en particulier ceux qui ont participé aux travaux du Groupe de travail public-privé sur le café, ainsi que le Chef des opérations et tout le personnel du Secrétariat⁴.

106. Les délégués du Brésil, du Pérou, de la Côte d'Ivoire, de la Suisse, du Mexique, de la Colombie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Gabon, du Nicaragua, de l'Union européenne, du Honduras, du Costa Rica, de l'Inde, de l'Indonésie et du Cameroun ont exprimé leur gratitude à M. Sette pour son dévouement, son engagement et son travail acharné, ainsi que pour les nombreuses réalisations de l'Organisation au cours des cinq années de son mandat de directeur exécutif.

107. Le Président du Conseil a remercié tous les Membres de leur présence. Il a exprimé sa gratitude au Directeur exécutif, au Chef des opérations et à tout le personnel de l'OIC.

⁴ Publié ultérieurement sous la cote ICC-132-2.



Conseil international du Café
132^e session
Session virtuelle
31 mars et 1^{er} avril 2022
Londres (Royaume-Uni)

Décision du Conseil

Projet de nouvel accord international sur le café

CONSIDÉRANT :

Que, par voie de la décision ICC-124-15, le Conseil international du Café à sa 124^e session a créé un Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café (GTAAC) ouvert à tous les Membres de l'OIC ;

Que le GTAAC s'est réuni 28 fois entre 2019 et la semaine en cours ;

Que le GTAAC a été appuyé par un groupe de rédaction ad hoc qui s'est réuni huit fois et a tenu plusieurs réunions bilatérales et de mobilisation avec d'autres parties prenantes et partenaires du café ;

Que le Secrétariat de l'OIC a appuyé efficacement ce processus en effectuant des recherches sur d'autres traités, y compris ceux des organes internationaux de produits et d'autres organisations intergouvernementales, en procédant à des enquêtes et simulations, et en produisant une série de documents de travail technique afin de fournir aux Membres les informations et les connaissances nécessaires pour éclairer leurs débats et leurs décisions ;

Que par la Résolution 473, l'Accord international de 2007 sur le Café a été prorogé jusqu'au 1^{er} février 2024 ;

Qu'un projet de nouvel accord international sur le café, préparé par le Secrétariat et contenant tous les apports, discussions et décisions du GTAAC, sur la base des indications exprimées par la majorité des Membres, a été diffusé sous la cote WGFA-101/22 ;

Que les Membres ont exprimé la nécessité de procéder à un examen interne dudit projet, que le Secrétariat diffusera dans les quatre langues officielles de l'OIC ; et

Que les Membres ont exprimé leur profonde gratitude à M. Hermano Telles Ribeiro (Ambassadeur du Brésil) et à Mme Stefanie Küng (Suisse), qui ont assuré la présidence du GTAAC pendant cette période, à M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée) qui a occupé le poste de Vice-Président, pour leurs efforts inlassables à la tête de ce groupe, ainsi qu'à tous les Membres mobilisés, au Directeur exécutif de l'OIC et au Secrétariat.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

1. De poursuivre le processus de consultation informelle sur le texte de projet d'accord de 2022 figurant dans le document WGFA-101/22 et d'organiser des réunions ad hoc à la demande des Membres.
2. Que le nouveau projet contient des améliorations et des innovations significatives par rapport à l'Accord de 2007, qui reflètent mieux la réalité de la chaîne de valeur mondiale du café et contribuent à faire en sorte qu'il sera l'instrument le plus approprié pour promouvoir la coopération internationale entre les pays exportateurs et importateurs de café, l'industrie et toutes les parties prenantes du café, afin de parvenir à un secteur du café durable et résilient axé sur les moyens de subsistance des caféiculteurs et autres producteurs.
3. D'établir une période pendant laquelle les Membres de l'OIC auront la possibilité d'examiner le texte du nouvel accord proposé et de suggérer d'éventuelles reformulations ou modifications pour permettre sa finalisation et son approbation rapides. Tout amendement proposé par les Membres devra parvenir à l'OIC avant le 18 mai 2022.

4. Que le GTAAC s'est acquitté avec succès de son mandat et cesse donc d'exister.

5. De tenir une session extraordinaire du Conseil les 8 et 9 juin 2022 pour examiner le texte final de l'accord international de 2022 sur le café, incorporer tous les amendements acceptés par les Membres par consensus et, le cas échéant, l'approuver.